

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 27 JANVIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 JANVIER 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Laure FAUDEMÉR (jusqu'à son arrivée à 18h42) - M. Alexis ARRAS - M. Bruno CASSEN

#### POUVOIRS :

- M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. André DROUIN
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Michel BREAN (jusqu'à son arrivée à 18h42)
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

#### **OBJET : MUSEE DE BORDA : PROGRAMMATION 2015 ET DEMANDE DE SUBVENTION**

L'activité du Musée de Borda est régie par la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France, qui prévoit de rendre ses collections 'accessibles au public le plus large', en les valorisant notamment par des expositions.

En fonction des partenariats scientifiques engagés depuis plusieurs années, il est proposé un programme prévisionnel d'expositions temporaires qui permettra lors de leur préparation d'étudier, restaurer et enrichir les collections du Musée.

En 2015, deux expositions temporaires seront proposées au public :

1) Sacrées œuvres! : 17 février – 27 juin 2015

Un inventaire des collections des Musées d'Aquitaine répondant à la thématique de l'Art Sacré a été réalisé par l'Association des Conservateurs des Musées d'Aquitaine, section fédérée de l'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France. Ce travail aboutira début 2015 à une exposition virtuelle, véritable vitrine des collections d'Art Sacré des musées aquitains.

Le Musée de Borda accueillera cette exposition virtuelle sur une borne informatique, en parallèle d'une exposition temporaire présentant ses propres œuvres sur ce thème : vierges sculptées polychromes, peintures, éléments architecturaux, gravures...

2) Alexis Lizal : 7 juillet 2015 – 13 février 2016

2015 sera l'année du centenaire de la mort du peintre Alexis Lizal (1878-1915).

Ce peintre, né à Dax, a suivi les cours de l'école des Beaux-arts de Bordeaux puis de Paris et s'est révélé un apprenti très doué. Lizal s'est fait le spécialiste des sujets régionalistes, paysages et surtout pins, mais également scènes de la vie quotidienne : marchés, fêtes.

Les recherches sur les œuvres et la vie d'Alexis Lizal sont confiées à un historien de l'art spécialiste des peintres landais ; un ouvrage sera édité pour le centenaire de la mort de l'artiste. Un marché public sera passé avec les éditions Passiflore pour les frais de recherches concourant à la réalisation de l'exposition et le préachat par la Ville de 250 exemplaires de cet ouvrage, dont certains seront revendus dans la boutique du Musée de Borda durant l'exposition.

Le renouvellement des collections présentées dans l'espace 'Lumière sur les réserves!' (récemment acquises, restaurées) interviendra plusieurs fois au cours de l'année 2015.

Tout au long de l'année, le Musée proposera une programmation autour des expositions, soit en rapport avec celles-ci (conférences, animations diverses), soit à l'occasion d'événements nationaux (Nuit des Musées, Journées du Patrimoine, Journées de l'archéologie...), soit dans le cadre de manifestations organisées par la Ville (Dax fête Noël...). Le budget prévisionnel dévolu à cette programmation s'élève à 3 000 €.

Les frais liés à l'organisation des expositions et des actions culturelles du Musée de Borda en 2015 ont été estimés à 36 160 € TTC. La dépense subventionnable s'élève à 25 774 € (hors achats boutique) et une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Général des Landes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES TTC	36 160 €
- Exposition Sacrées œuvres!	
Fournitures TREG	4 000 €
Impressions graphiques	2 000 €
Achat petit matériel	4 200 €
Carburant convoiements	500 €
Droits de reproduction	500 €
Total exposition	11 200 €
- Exposition Alexis Lizal	
Recherches	6 000 €
Préachat ouvrages boutique	4 360 €
Fournitures TREG	2 000 €
Impressions graphiques	2 000 €
Comité scientifique	300 €
Total exposition	14 660 €
Manifestations	3 000 €
Activités pédagogiques	2 300 €
Communication 2015	5 000 €
RECETTES TTC	36 160 €
Recettes propres	11 100 €
Département	7 000 €
Ville de Dax	12 034 €
TVA	6 026 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2015, en recettes et en dépenses.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL BREAN, CONSEILLER MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

VALIDE la programmation du Musée de Borda telle que proposée ci-dessus,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général des Landes pour l'ensemble des expositions temporaires et des actions culturelles du Musée de Borda en 2015 à son taux maximum,

AUTORISE la gratuité d'accès aux sites du Musée de Borda (Chapelle des Carmes, crypte archéologique) pour tous les publics, à l'occasion de toutes les manifestations thématiques organisées par le Musée autour des expositions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de ces projets.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150127-9-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 28 Janvier 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».